

Quels métiers ?

Les perspectives d'emploi peuvent être :

- soit techniques ou technico-économiques (appui, conseil aux éleveurs, vente dans les domaines de l'élevage...);
- soit en lien direct avec la production, le développement des productions, les centres d'insémination.

Plusieurs métiers s'offrent à vous : **Éleveur, Agriculteur, Conseiller Agricole, Contrôleur de Performances, Contrôleur de croissance, Technicien d'élevage.**

Avec ce BTSA, vous allez acquérir **de solides connaissances techniques en zootechnie** :

alimentation, santé, reproduction, génétique et croissance, conduite de productions, auxquelles s'ajouteront biologie, chimie, statistiques.

2 modules d'économie agricole complètent cette formation. **3 stages obligatoires** vous prodiguent une connaissance approfondie du terrain.

Formation

La formation est dispensée *via* une plateforme de formation sur Internet, qui vous donne accès aux consignes de travail et à un ensemble de ressources numériques. Pour cela, vous devez disposer d'un ordinateur connecté en haut débit, et maîtriser *a minima* l'outil informatique.

Niveau requis

Pour suivre cette formation, vous devez avoir un bon niveau de Terminale, notamment en matières scientifiques, ainsi qu'un intérêt certain pour l'élevage, et des aptitudes aux travaux pratiques.

Cette formation vous permettra de consolider le développement d'une approche scientifique et professionnelle.

Durée de la formation

La durée de la formation est de **2 ans**.

La durée de la formation minimale, même pour des élèves dispensés, est de **16 mois**, sachant que **le cursus comprend 3 stages obligatoires**.

Dans ce cas, la **date limite d'inscription** est le **1^{er} mars** de l'année civile précédant l'année d'examen (exemple : 1^{er} mars 2022 pour un examen en 2023).

Contenu

La formation est organisée en modules.

• 5 modules de base communs à tous les BTSA (enseignement général)

M21 Organisation économique, sociale et juridique

M22 Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M23 Langue vivante

Productions animales

M41 Traitement de données (mathématiques)

M42 Technologies de l'informatique et du multimédia

• 6 modules spécifiques à l'option PA (enseignement professionnel)

M51 Productions animales et société

M52 Fonctionnement de l'exploitation d'élevage lié aux productions animales

M53 Gestion sociale, administrative, juridique et fiscale de l'entreprise agricole

M54 Zootechnie générale et comparée des productions animales

M55 Appréciation, manipulations et interventions sur les animaux (**bovins lait, ovins viande et porcins**) et les surfaces fourragères

M56 Conduite d'élevage pour les 3 espèces citées ci-dessus

Stage

La formation inclut **plusieurs stages** :

- un stage principal pour lequel il faudra trouver une problématique de zootechnie sur l'espèce de votre choix. Ce stage peut se dérouler sur une exploitation élevage, en organisme technique, dans une entreprise para-agricole. Durée minimale de 8 semaines, en vue de l'épreuve de soutenance d'un dossier ;
- un stage en exploitation agricole d'élevage. Durée de 2 semaines, en vue de l'épreuve d'économie et de gestion ;
- un stage d'1 semaine en élevage porcin, en vue de l'épreuve E6.

La durée globale des stages ne peut excéder 16 semaines.

Sessions de regroupement*

2 à 4 sessions de regroupement font partie du programme de la formation. Elles permettent certains cours ou révisions en présentiel, l'apprentissage de gestes techniques, des visites d'exploitation.

Elles se déroulent dans un établissement partenaire d'AgroSup Dijon Enseignement à Distance, à la Côte-Saint-André (38).

Les frais d'hébergement, de restauration et de transport restent à votre charge.

Les sessions sont essentielles pour optimiser à la fois votre formation et vos chances de réussite à l'examen. Elles sont également source de motivation.

Des classes virtuelles sont prévues dans plusieurs disciplines (zootechnie, économie, certaines langues).

*Sous réserve de modification et d'un nombre suffisant de participants.

Tarifs

Consultez les tarifs à jour sur

www.enseignement-a-distance.agrosupdijon.fr

Examen

L'examen a lieu en juin et est divisé en 2 groupes d'épreuves. Les conditions de délivrance du diplôme sont les suivantes :

- avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 sur 20 à l'ensemble des épreuves nationales terminales,
- justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20, calculée sur le total des points obtenus à l'ensemble des épreuves, après application des coefficients.

• 2 épreuves nationales terminales : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E1 Expression française et culture socioéconomique (M21, M22)	6	4 h 00	écrit
E7 Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel en 2 parties			
– E7-1 Épreuve scientifique et technique (M53 à M56)	6	4 h 00	écrit
– E7-2 Soutenance d'un dossier (M53 à M56)	6	45 min	écrit et oral

• 5 épreuves terminales⁽¹⁾ : 18 coefficients

Épreuves	Coef.	Durée	Modalité
E2 ⁽²⁾ Épreuve orale de Sciences économiques et d'ESC (Éducation socioculturelle) (M21, M22)	3	30 min	oral
E3 Langue vivante (M23)	3	20 min	oral (préparation 40 min)
E4 ⁽³⁾ Traitement de données (M41, M42)	3	3 h 00	écrit
E5 Épreuve d'économie et de gestion (M51, M52, M53, M54, M55, M56)	2	30 min	oral
E6 Épreuve technique (M53, M54, M55, M56) en 2 parties :	7	55 min	préparation
– Partie 1 : Productions animales dont production porcine systématiquement traitée		45 min	pratique
– Partie 2 : Productions fourragères		10 min	oral

(1) Épreuves terminales en juin pour les candidats de l'enseignement à distance.

(2) « Expression, communication et compréhension du monde ».

(3) L'épreuve E4 contient une partie spécifique au BTSa choisi.

Formation en « parcours complet » en 2 ans

Les candidats en « parcours complet » passent l'intégralité des épreuves d'examen.

Conditions d'inscription :

- soit être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Brevet de technicien agricole, toutes options
 - Brevet de technicien, toutes options
 - Baccalauréat général, toutes séries
 - Baccalauréat technologique, toutes séries
 - Baccalauréat professionnel, toutes séries
 - DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) options A et B,
- soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, enregistré dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP),
- soit avoir accompli la scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités, et sur avis du responsable de formation,
- soit justifier de **36 mois d'activité professionnelle** à temps plein, à la date du début des épreuves, sur avis du responsable de formation,
- soit avoir suivi une formation à l'étranger et après une demande de dérogation auprès du directeur de la DRAAF*.

Dispense d'épreuves

Les candidats **déjà titulaires d'un BTS, BTSa, DUT, DEUG, DEUST** ou d'une **Licence 2** peuvent demander la dispense des épreuves **E1** (épreuve nationale terminale), **E2, E3** et **E4** (épreuves terminales).

Conditions de redoublement

Les candidats ajournés à l'examen depuis moins de 5 ans peuvent conserver, à leur demande, les notes obtenues aux différentes épreuves, y compris celles inférieures à 10.

NB : les épreuves **E7-1** et **E7-2** sont indissociables. Les candidats décident soit de maintenir la note globale **E7**, soit de repasser les 2 parties de l'épreuve.

* DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt